



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2012-2013 - (Trimestriel) Mai - Juillet #4

Grande Revue
Le prix Le Jeune et Janson
Dîner des prix Boels
L'assemblée générale de la CJBB
Dossier : l'observatoire
international des prisons
Midis de la formation
Colloques
Activités sportives

ING Privalis Services fête son 10^e anniversaire !



ing.be

ING 

Nous tenons donc à vous remercier !

85 % des avocats, notaires et huissiers de justice choisissent ING comme partenaire financier pour leurs opérations bancaires professionnelles. C'est ce qui fait d'ING Privalis Services le partenaire privilégié des professions libérales du secteur juridique. Cette position, c'est surtout à votre confiance que nous la devons. Nous tenons donc à vous en remercier.

Envie de continuer ensemble à contribuer à cette réussite ? Poursuivons donc notre collaboration et mettons-nous dès à présent à écrire l'histoire de la prochaine décennie. Vous avez encore des suggestions ou des remarques à nous communiquer ? Surfez sur ing.be/privalis10 et faites-nous-en part.

ing.be/privalis10

ING Belgique SA – Banque – avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA : BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Éditeur responsable : Inge Ampe – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles – 706780F – 03/13 © Editing Team & Graphic Studio – Marketing ING Belgium.

ING 

Sommaire

Echos

04 Compte Rendu :
Visite de L'atelier
D'hans Op De Beeck
05 Compte Rendu de
L'impro Justitia

Dossier

07 L'Observatoire International
des Prisons

Activités

06 Le Prix Le Jeune Et Janson
06 Dîner des Prix Boels
09 Midis de La Formation
10 Colloque
11 Tournoi de Golf
12 Rallye-Automobile
13 Saut en parachute
13 Regate - 14^{ème} Lions Sailing Club
14 Grande Revue
15 Tournoi de Tennis
15 Déjeuner des candidats
à la future commission
administrative de la CJBB

16 Assemblée générale annuelle
de la CJBB

Cultures Croisées

17 Coups de cœur d'une librairie
18 Billet Sautillant
19 Comme un parfum de Samba
Place Flagey
20 Côté Resto
21 Agenda Culturel
22 La Minute investissement
23 Calendrier en bref

Editorial #4



Chers confrères,

Quelle belle année passée à vos côtés.
Lors de l'assemblée générale de juin 2012, je vous avais
dit qu'après avoir tant reçu du jeune barreau, il était temps
pour moi de donner.

Paradoxalement, j'ai l'impression d'avoir encore plus reçu.
Des rencontres, des découvertes, des partages. Des
sourires, des rires, des délires.

Au fil des activités de l'année, j'ai vu des adversaires se
transformer en confrères et même parfois des confrères
se transformer en amis.

Je voudrais profiter de ce dernier édito pour rendre
hommage à ceux qui ont rendu cela possible.

Je parle tout d'abord de la commission administrative
2012-2013, une équipe extraordinaire qui depuis bientôt
une année me fait vibrer et trembler. De peur parfois...
mais d'émotion si souvent.

A cette commission qui a tellement donné de son temps
pour faire de mes projets une si belle réalité.
Je parle aussi de tous ces avocats qui se sont
transformés en intervenants, orateurs, auteurs et artistes
d'un jour.

Je parle enfin de vous, qui avez été toujours si nombreux
à répondre présents à nos activités.

Mais, notre aventure n'est pas finie. Et, avant d'écrire le
mot « fin », nous avons encore quelques beaux moments
à partager ensemble.

Un rallye-auto, du golf, une régata, un saut en parachute
et le traditionnel tournoi de tennis devraient permettre aux
plus sportifs de combler leur faim.

Du côté de la formation permanente, quelques midis de la
formation et un colloque sur le droit de la vente devraient
satisfaire les insatiables de connaissance.

Puis, place au talent pour le concours Lejeune et Janson
et pour la remise des prix Boels lors du traditionnel dîner
éponyme.

Nous souhaitons un jeune barreau engagé cette année.
Pour continuer dans cette ligne, nous avons choisi
de vous faire découvrir ou redécouvrir l'observatoire
international des prisons. De nombreux confrères y sont
déjà actifs et n'attendent que vous pour gonfler leurs
rangs.

Et, enfin, la grande revue 2013 lors de laquelle anciens et
nouveaux artistes monteront sur scène pour égratigner
notre monde judiciaire pour votre plus grand plaisir.

L'assemblée générale clôturera cette riche et belle année.

Mais, rassurez-vous, cette fin ne sera que provisoire et
une nouvelle équipe menée de main de maître par Muriel
Bialek vous fera à nouveau vibrer l'an prochain.

Vincent BODSON

Compte-rendu de la visite de L'ATELIER DE HANS OP DE BEECK



Après avoir découvert l'artiste peintre Antoine Mortier à Mons, s'être plongée au cœur de l'expressionnisme flamand au travers de l'exposition de Constant Permeke et avoir déambulé dans une maison un peu particulière de la rue du Châtelain, la Conférence du jeune barreau nous a proposé de rentrer dans l'univers de la création artistique au travers de la visite de l'atelier Hans Op de Beeck.

On l'avait découvert, avec intérêt et curiosité, à Art Brussels, en 2006, exposé par Xavier Hufkens, mais aussi par la galeriste viennoise Ursula Krinzinger. 2006, c'était l'année où Art Brussels proposait une toute nouvelle zone : le design.

On ne savait pas encore que notre compatriote nous dirait un jour, de vive et discrète voix : « Live is not design ». Il y a peu de temps, au musée communal de La Haye on avait vu ce film qu'il avait réalisé : « Staging Silence ». Ressourçant !

Quand la Conférence du jeune barreau nous a annoncé qu'elle avait programmé une visite de son atelier, rue de Birmingham à Anderlecht, on a été content de faire plus ample connaissance avec cet artiste. Ça s'est passé le 27 février.

Grâce à la présentation chaleureuse et simple de Gil Knops, nous avons appris que Hans Op de Beeck était

né à Turnhout en 1969, que, teen ager, il avait créé des bandes dessinées, avant de se lancer dans le théâtre et, en 1992, dans l'étude des arts visuels à l'Institut Saint-Luc à Bruxelles. A la fin des années 1990, il va s'installer deux ans à la Rijksacademie d'Amsterdam. En 2001, de retour en Belgique, il remporte le prix de la jeune peinture belge.

Quand Op de Beeck a pris la parole, on a été charmé par sa convivialité, sa modestie généreuse et souriante, ses propos polyglottes. Et fasciné par ses préoccupations artistiques, par exemple, dans ses photos d'un restoroute désert, trouver un sentiment authentique dans quelque chose de faux, ou dans celles de ce dîner de mariage, déceler les petites histoires qui reflètent la vie. Et touché par ce côté « Kiss and Cry » qui le rapproche de Jaco Van Dormael.

Cet homme a plein d'histoires à raconter, en sculpture ou par l'animation sur ordinateur.

Nous avons aimé son discours, le passage en revue de son œuvre. Et nous continuerons à le suivre, cet homme sincère et calme qui fait de la musique aussi. Sans tambour ni trompette. Mais avec l'oreille aussi critique que le regard sur le monde d'autrefois, sur le monde en général...

Olivier Collon

Compte-rendu IMPRO JUSTICIA



Par devant nous, tribunal populaire d'un soir, a comparu, ce 28 mars 2013, la Langue Française.

Une langue ravissante, au demeurant, au joli brin de voix, dont le procès fut fait en trois actes, comme il se doit au théâtre.

Vêtu de pourpre, **Bruno Coppens**, l'Improcurer, a dirigé les débats. Clown, poète, acrobate de la langue française, il fut pareil à lui-même : délicieux.

Alain Debaisieux, greffier à la « cour d'Apple » sut, comme à son habitude, illustrer les plaidoiries de ponctuations sonores justes et à propos.

Sifflet dans la main droite, mirliton dans la main gauche, il nous revint l'insigne honneur de départager les plaideurs, s'affrontant par paires sur chacun des thèmes imposés.

Certains sont de vrais comédiens, tel **Eric De Staercke**, rebaptisé pour un soir « Abel Verges », tellement

habité par son rôle de plaideur fou que son frère Jean-Pierre, chroniqueur judiciaire du palais, ne l'a pas reconnu...

Dominique Watrin, que les auditeurs de La Première et de Vivacité connaissent pour ses chroniques déjantées dans « On n'est pas rentré » et « Les enfants de chœur », semblait parfois un peu stressé mais sa comparaison délirante de deux histoires drôles en turc et roumain a provoqué l'hilarité.

Les avocats-comédiens, tel le bâtonnier Ibarrondo, auquel l'on ne connaissait pas ce talent, n'ont pas démerité.

Portant haut la chaussette rouge (cardinal ou coco ?), **Christian Panier** nous a requis de « condamner sévèrement le langage juridico-judiciaire ampoulé, suranné, obsolète, abscons mais toujours en usage, rebus sic stantibus, dans moult prétoires ». Sa lecture irritée d'une citation à comparaître incompréhensible - et pourtant si proche de la réalité - n'était pas sans rappeler le célèbre

« codicille susmentionné » des Inconnus. Devant un public conquis, il réclama la condamnation de « Dame Langue judiciaire française d'antan à la réclusion éternelle... à perpétuité et à une prestation d'intérêt général consistant à répéter ad libitum aux gensses de justice cette sentence revêtue de la res judicata qui pro veritate habetur : causez, mais causez com' les aut, non di dju ! ».

La messe semblait dite, mais **Marc Preumont**, brillant, sut nous convaincre de la nécessité de conserver notre langage suranné aux vertus narcotiques : tant mieux si le justiciable ne comprend pas, imaginez le drame s'il comprenait !

Tout procès a ses témoins. **Alex Vizorek** et **Kody** jouèrent leur rôle à la perfection. Le premier nous régala d'une fable de La Fontaine revisitée (le Coq et le Lion), d'interpellations bestio-philosophiques (« où rangeait-on les zèbres dans le zoo de Johannesburg au temps de l'Apartheid ? ») et surtout d'une version toute personnelle

du célèbre tube de « La vie est un long fleuve tranquille » : « Baudouin, reviens ! » que nous reprîmes tous en chœur.

Le second, conteur caustique, nous emmena dans le village africain de son grand-père, avant sa colonisation, démontrant par l'absurde la nécessité de rester statique pour être découvert. Il a feint avec talent un trou de mémoire, offrant au caricaturiste **Nicolas Vadot**, très inspiré, l'une de ses meilleures répliques illustrées : « *paradoxe de Kody : il a un blanc* ».

L'on siffila peu, l'on mirlitonna beaucoup et c'est sur l'air de la Vie en Rose que s'acheva ce bel hommage à notre langue française, elle qui, comme le chantait Duteil :

« ... est une langue belle à qui sait la défendre
Elle offre les trésors de richesses infinies
Les mots qui nous manquaient pour pouvoir nous comprendre
Et la force qu'il faut pour vivre en harmonie ».

Myriam Kaminski

PRIX LE JEUNE ET JANSON

Date : 16 mai 2013 – 16h00

Lieu : Palais de justice - salle 0.23

Au mois de mai, le printemps est aussi celui de l'éloquence. On y voit fleurir le talent de jeunes avocats venus se disputer les prestigieux prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et de troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots : instruire, plaire et émouvoir. Docere, placere, movere.

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... Ils sauront vous convaincre de relever ce défi!

Le concours se déroulera ce 16 mai 2013 à partir de 16 heures, au Palais de justice - salle 0.23.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 9 mai 2013 au plus tard, par courriel : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61.

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Comme il est de tradition, le concours sera suivi d'un dîner convivial qui se tiendra cette année à la brasserie Ploegmans, rue Haute 148 à 1000 Bruxelles.

Les frais de participations au dîner s'élève à :

Dîner + boissons :
membres : 30 € - non membres : 35 €



Inscriptions préalables pour le 12 mai 2013 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – dîner Le Jeune et Janson».

Renseignements complémentaires auprès de Me Anne-Claire Dombret (ace@kalamian.be), Xavier Piette (xavierpiette@gmail.com) et Pierre-Yves Thoumsin (pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com). Règlement du concours téléchargeable sur le site internet.

Dîner des prix Boels

Date : 23 mai 2013

Lieu : Auberge de Boondael, Square du Vieux Tilleul 12 à 1050 Bruxelles
Horaire : 20 heures

Si l'exercice de plaidoirie est avant tout une obligation du stage, il est aussi l'occasion idéale pour les stagiaires plus talentueux de se démarquer et de

prétendre à l'obtention de leur premier « prix ».

Alors que plus de deux cent cinquante stagiaires ont passé l'épreuve durant cette année judiciaire, seuls dix pourront prétendre au prix Boels.

Ces derniers seront mis à l'honneur au cours d'un dîner convivial, ouvert à tous, où se côtoient les stagiaires nominés et leurs patrons impatients, mais également l'ensemble des acteurs ayant rendu possible l'organisation des exercices de plaidoiries.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir les deux lauréats des prix Boels pour l'année 2012-2013 dès 20 heures à l'auberge de Boondael.

Participation aux frais :

Stagiaires : 40,00 €
Membres : 45,00 €
Non-membres : 50,00 €

Inscription préalable obligatoire pour le 16 mai 2013 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail : inscription@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Dîner des prix Boels».

Renseignements complémentaires : Au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43

Après vous avoir (re)présenté la Fédération Internationale des droits de l'Homme, Avocats sans Frontière, La Voie de la Justice, je ne pouvais clôturer ce quatrième et dernier numéro de l'année judiciaire sans vous parler d'une autre institution militante, dans laquelle quelques-uns de nos confrères s'investissent corps et âme dans l'ombre corps et âme : l'Observatoire International des Prisons.

Certes moins connue du grand public, cette institution milite en faveur des conditions de détention « plus » humaines et se porte fort du respect des droits de l'homme dans des lieux où ceux-ci restent bien trop souvent de l'autre côté des murs.

Le jeune barreau de Bruxelles tenait, au travers de ces interview, à rappeler son attachement et son soutien envers celles et ceux qui, au-delà du train train quotidien des dossiers, trouvent encore le temps de s'investir en faveur de causes oubliées ou tout simplement mal connues.

Je ne peux m'empêcher de constater avec plaisir combien notre profession est riche d'humanité et de sens et j'espère que vous aussi pourrez l'apprécier en l'exerçant.

DOSSIER

OIP

Interview de Delphine Paci par Gil Knops

L'Observatoire International des Prisons pour la Belgique



GK : Pouvez-vous brièvement décrire l'asbl, ses modes de financement et ses relations avec les autorités politiques

D.P : L'Observatoire International des Prisons pour la Belgique (L'OIP) a vu le jour il y a une quinzaine d'années, à l'initiative de Philippe Mary, éminent criminologue de l'ULB. Cet observatoire atypique se fonde exactement sur le même modèle qu'Amnesty International : une image internationale s'appuyant sur le travail effectué par chacune des entités nationales. Chaque pays désireux de rejoindre ce réseau crée sa propre structure d'observation. Contrairement à la France - où l'OIP est subsidié,

l'Observatoire belge est uniquement financé par des dons privés. Son aura repose sur le travail titanesque qui est accompli de façon autonome et indépendante par ses quelques courageux bénévoles issus de professions diverses : avocats, criminologues, juristes ou travailleurs sociaux.

L'objectif principal de l'OIP est de surveiller les conditions de détention des personnes incarcérées dans les centres de détention et d'alerter, le cas échéant, le politique ainsi que les associations de défense des droits de l'Homme, sur la violation de leurs droits fondamentaux. Combattant tous les tabous, l'OIP vise à briser coûte que coûte

les secrets honteux gardés trop souvent derrière les enceintes de nos prisons. Avec comme principale référence, les droits de l'Homme et comme ligne de conduite, le respect de la personne humaine et ce, quels que soient les actes qu'elle ait pu poser, l'OIP considère que chacun a droit, en tous lieux, à la reconnaissance de sa personnalité juridique et que nul ne peut être soumis à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'OIP agit en dehors de toute considération politique et se positionne en faveur de l'application des textes nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme quel que soit le motif qui a présidé à

la détention de la personne considérée. Réel contre-pouvoir, l'OIP défend les intérêts de ces êtres humains écartés. Au fil des années, l'OIP est parvenu à se faire entendre et à se faire respecter, faisant fi des critiques lancées à son égard par ceux qui considèrent inapproprié d'oser défendre et s'intéresser à celles et ceux qui ont choisi de violer notre contrat social.

GK : Comment l'OIP mène-t-il ses missions ?

D.P : En qualité d'Observatoire, l'OIP n'envoie aucun expert mais se contente d'observer, de surveiller, et bien sûr de rapporter ce qui doit être dénoncé. Enrichi d'un réseau d'informateurs

(prisonniers, journalistes, membres du personnel pénitentiaire, etc.), celui-ci constitue le principal outil de travail de l'OIP. Le recoupement de ces informations permet ensuite la rédaction de la notice de l'OIP soumise au Comité pour la Prévention de la Torture du Conseil de l'Europe, aux ministres compétents, aux commissions parlementaires, aux médias, à l'ONU, etc.

GK : Quel constat faites-vous de la qualité de notre système pénitentiaire ? S'améliore-t-il ou au contraire se détériore-t-il ?

D.P : Hélas, nous devons constater que l'état des prisons se dégrade d'année en année et ce malgré nos interpellations face à cette décadence. Sur les trente-trois prisons que compte notre royaume, une vingtaine d'entre elles ont été construites au 19ème siècle, et n'ont fait, depuis lors, l'objet d'aucune rénovation importante. Dans les prisons modernes telle que Andenne et Ittre, les délinquants sont confinés dans des lieux hyper-sécurisés et à caractère déshumanisant. Dans les prisons anciennes, les occupants sont « parqués » comme de véritables animaux en batterie et la surpopulation est un problème quotidien. Par exemple, la prison de Forest affiche une population carcérale de 166% par rapport à sa capacité. Comment réfléchir, trouver un espace à soi propice aux repentirs éventuels lorsque l'esprit ne peut jamais trouver le moindre recoin pour s'isoler ? Certains détenus se retrouvent à deux ou trois par cellule d'approximativement 9m², où le troisième matelas est jeté à même le sol. Leur quotidien est distrain par les allées et venues des rats et insectes divers. La vermine et l'humidité inondent les voies respiratoires et l'absence de toilettes individuelles est devenue la normalité à laquelle ces hommes-animaux s'adaptent tant bien que mal. Non, contrairement à certaines idées préconçues et fausses, les prisons ne sont pas des hôtels ! Or, leur coût par détenu n'a pas de quoi faire rougir face à celui atteint par les plus belles chambres de notre capitale : comptez 160 euros par jour et par détenu (ils seront bientôt 12.000) et 600 euros pour les jeunes placés en IPPJ. Quant à moi, je reste perplexe face au constat d'échec de la réinsertion car, qu'on se le dise une bonne fois pour toute, c'est un concept qui ne trouve pas d'application : pour pouvoir se réinsérer, il faut avoir été inséré un jour; or, la moitié des détenus n'ont pas leur certificat d'études primaires...Les perspectives



professionnelles à leur sortie sont minces à défaut d'obtenir un réel soutien lors de leur réinsertion, soutien qui aujourd'hui encore est inexistant...

Bien sûr, ces personnes ont commis des infractions dont elles doivent assumer les conséquences, mais au nom de quelle image de la justice doivent-elles supporter ces traitements ? On prétend vouloir inculquer des règles aux détenus alors que l'Etat viole les règles les plus élémentaires en les détenant dans ces conditions. En notre qualité de simples citoyens soucieux de mettre tout en

œuvre pour garantir la dignité humaine dans quelque lieu que ce soit, nous nous positionnons comme les derniers remparts contre l'indignité et tentons de poursuivre le débat qui doit être mené sur le sens de l'incarcération, qui est bien trop souvent utilisée !

Par exemple, le Conseil de l'Europe vient de considérer par son rapport du 13 décembre 2012 que les conditions de détention à Forest étaient inhumaines et dégradantes. Combien de décisions devront encore être prises pour que les autorités politiques prennent (enfin) leurs responsabilités et offrent de réelles alternatives à l'actuel système en vigueur ?

En 1980, la population carcérale était de 5.677 détenus (moyenne annuelle). En 2012, la population carcérale moyenne (hommes et femmes) atteignait 11.107 détenus, et 11.865 détenus le 27 décembre 2012. Or, aucune étude ne démontre une augmentation de la délinquance. Le politique fait-il réellement le bon choix ?

GK : Comment nos jeunes confrères peuvent-ils s'engager au sein de votre association ?

D.P : Tout simplement en nous écrivant. Pour celles et ceux qui n'auraient pas le temps de s'investir, comme je vous l'ai indiqué, nous ne disposons d'aucun financement public. Tous les dons privés sont donc les bienvenus et seront chaleureusement accueillis !



Si vous souhaitez soutenir l'OIP, n'hésitez pas à faire un don sur leur numéro de compte : 523-0404258-37

MIDIS DE LA FORMATION



La libération conditionnelle

13 MAI 2013

La libération conditionnelle est un élément clé de notre politique pénitentiaire, laquelle étant un reflet de l'évolution de notre société. L'emballement médiatique de ces derniers mois suite à la libération de Michèle MARTIN a eu pour effet une confiscation du processus démocratique. Ce midi de la formation reviendra sur les réformes (en attente de vote au sénat) en matière de libération conditionnelle, ainsi que sur le procédé de la réforme.

Date : le 13 mai 2013, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Avocats stagiaires: 10 €

Autres : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom- Midi de la formation libération conditionnelle »

Formation permanente : La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même à condition que le paiement de la participation aux frais ait été réceptionné.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le 9 mai 2013 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Les indemnités de procédure : questions et solutions

24 MAI 2013



Près de 5 ans après son adoption et 2 ans après sa « mini-réforme », non encore entrée en vigueur, le nouveau régime de l'indemnité de procédure suscite de nombreuses questions théoriques et pratiques. La jurisprudence récente de la Cour de cassation et des juridictions de fond y apporte fort heureusement des réponses et des solutions qu'il convient de systématiser et de commenter pour rencontrer la plupart des questions que les praticiens peuvent rencontrer dans leur pratique quotidienne.

L'intervenant est Hakim BOULARBAH (avocat et professeur à l'ULg et à l'ULB)

Date : le 24 mai 2013, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Avocats stagiaires: 10 €

Autres : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom- Midi de la Formation - indemnités de procédure »

Formation permanente :

La participation au Midi de la Formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le 17 mai 2013 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

La vente. Développements récents et questions spéciales

Auditorium ING MARNIX à 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24
(Entrée : 1000 Bruxelles, rue du Trône, 1)

Le 30 mai 2013



Sous la présidence de Patrick WERY et la coordination scientifique de Jean-François GERMAIN

Le contrat de vente est largement représenté à tous les niveaux de la vie contractuelle. Entre professionnels, sous des formes souvent complexes et marquées par une mutation et une internationalisation croissantes du monde des affaires. Entre particuliers, où sa présence traditionnellement importante se trouve encore renforcée par le développement des nouvelles méthodes de vente en ligne. Entre professionnels et particuliers enfin, où le droit de la vente a été marqué au fil des ans par les interventions successives d'un législateur soucieux de protéger les intérêts de la partie dite « faible ». Il s'agit donc d'une matière en perpétuelle évolution, sous l'impulsion croisée de la pratique, et des réponses toujours créatives que le droit des obligations contractuelles permet d'y apporter, et celle d'une réglementation qui se détermine de plus en plus à l'échelon européen, et qui sera peut-être amenée, dans un avenir proche, à modifier certains principes fondamentaux du droit de la vente tels que nous le connaissons aujourd'hui. Le colloque se propose de faire le point sur certains aspects de cette double évolution, en présentant les nouveaux textes européens que sont la directive européenne sur les droits des consommateurs et la proposition de règlement relatif à un droit européen commun de la vente, et en faisant le point sur les évolutions récentes du droit commun de la vente en matière de clauses exonératoires, de représentation, de conditions générales de ventes et de restitutions.

10h30 Accueil et mot d'introduction
10h45 « La proposition de règlement relatif à un droit européen commun de la vente » Par **Patrick WERY** (Professeur

ordinaire à l'Université catholique de Louvain ; Président du Centre de droit privé) et **Benoît KOHL** (Professeur à l'Université de Liège ; Professeur invité à l'Université de Paris 2 ; Avocat au barreau de Bruxelles)

11h30 : « Vente et représentation - questions choisies »

Par **Jean-François GERMAIN** (Avocat au barreau de Bruxelles ; Assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles) et **Philippine STROOBANT** (Avocat au barreau de Bruxelles)

12h15 : déjeuner

14h00 : « les clauses exonératoires »

Par **Bernard TILLEMAN** (Doyen de la Faculté de droit de la Katholieke Universiteit Leuven)

14h45 : « Aspects des conditions générales de vente »

Par **Paul-Alain FORIERS** (Avocat à la Cour de cassation ; Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles)

15h30 : « La vente à l'aune de la directive sur les droits du consommateur »

Par **Hervé JACQUEMIN** (Avocat au barreau de Bruxelles ; Chargé d'enseignement à l'Université de Namur ; Chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain)

16h15 : pause-café

17h : « Les restitutions après annulation ou résolution de la vente »

Par **Joke BAECK** (Docteur en droit ; Assistante à l'Université de Gand)

17h45 : Rapport de synthèse

Par **Pierre VAN OMMESLAGHE** (Avocat à la Cour de Cassation ; Professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles)

18h30 : Clôture des travaux

Le prix de la participation aux travaux, aux pauses café, au déjeuner et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque qui sera remis le jour du colloque :

- pour les membres de la Conférence : 225 €
- pour les non membres de la Conférence : 255 €

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses café :

- pour les membres de la Conférence : 145 €
- pour les non membres de la Conférence : 175 €
- pour les avocats stagiaires membres de la Conférence et les étudiants : 75 €

Le prix de la participation aux travaux, aux pauses café et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque qui sera remis le jour du colloque pour les magistrats : 200 €

La participation au colloque donne droit à 6 points OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

L'IFJ prendra en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire, à condition qu'ils soient effectivement présents à la formation. L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles
Tel : +32(0)2 508 66 43 - Fax : +32(0)2 519 85 61 - www.cjbb.be
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Inscription préalable obligatoire.

Les inscriptions peuvent être effectuées par email à l'adresse inscriptions@cjbb.be, par fax ou par courrier.
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – droit de la vente – nom + prénom »

LET'S GOLF !

17 mai 2013

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf. Joueurs avertis, amateurs et novices, vous êtes les bienvenus ! L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal golf club de Waterloo.

Programme de la journée :

- 13h à 15h : départs
 - rendez-vous 1/2h avant le départ souhaité au caddy master,
 - constitution libre des équipes, au plus tard sur place
- 15h30 : initiation pour les débutants
- 19h30 : remise des prix et dîner

Participation aux frais :

Tournoi : 65 € - Dîner : 45 €

Inscriptions :

Au plus tard le 3 mai en précisant :

- Vos Nom+ prénom+ email
- Votre handicap
- Votre présence ou non au dîner
 - Par e-mail : inscriptions@cjbb.be
 - Par fax: 02 519 85 61

Lieu : Royal Waterloo Golf Club,
Vieux chemin de Wavre 50 à 1380 Lasne



NOS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS



DROIT DES ASSURANCES

Sous la coordination de Jean Rogge

Bruylant
Éd. 2013 - 254 p. - 55,00 €
ISBN 9782802741268



DROIT DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Sous la direction de Georges-Albert Dal

Larcier
Éd. 2013 - 374 p. - 85,00 €
ISBN 9782804460914

www.larcier.com

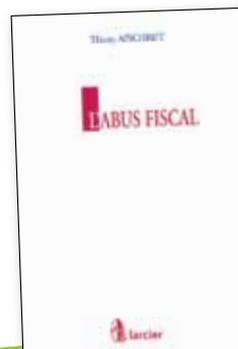


CODE DE DROIT FAMILIAL 2013

Sous la coordination de Jean-Louis Renchon et Florence Reusens

Larcier
4^e éd. 2013 - 930 p. - 135,00 €
ISBN 9782804458805

www.larcier.com



L'ABUS FISCAL

Thierry Afschrift

Larcier
Éd. 2013 - 284 p. - 85,00 €
ISBN 9782804459048

Informations et commandes :
Larcier - Bruylant c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve
☎ 0800/99 613 (Belgique) • +32 (0)2/548 07 13 • 📠 0800/99 614 (Belgique) • +32 (0)2/548 07 14
e.mail : commande@deboeckservices.com

 **larcier**
www.larcier.com

 **BRUYLANT**
www.bruylant.be

RALLYE AUTO

26 mai 2013

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles organise son 1^{er} Rallye Automobile d'ancêtres et de véhicules d'exception le dimanche 26 mai 2013
Lieu : Fourneau-Saint-Michel
Prix : 100 euros par voiture (équipage de 2 personnes)



Vous êtes l'heureux propriétaire d'un ancêtre (> 25 ans) ou d'un véhicule d'exception, voici l'occasion de sortir votre « belle » sur les plus agréables routes (en bon état) du Condroz dans une ambiance conviviale et détendue.

Au programme : paysages campagnards, villages pittoresques (Redu, Sohier, Han-sur-Lesse, ...), déjeuner au bord de l'eau, concours dont le 1^{er} prix est une journée sur le circuit de Mettet offerte par le BOT (www.belgiansontrack.be), ...

Un amoureux des ancêtres, notre confrère Quentin Rey, est à l'origine de cette nouvelle activité et sera à nos côtés pour l'organisation et le bon déroulement de la journée.

Attention, pour cette première édition, nous limiterons le nombre de participants à un maximum de 25 voitures.

Programme :

9 h : Accueil des participants et petit déjeuner au Fourneau-Saint-Michel (parking aisé)

9h30 : Briefing et distribution du road-book

10 h : Départ pour la boucle du matin +/- 50 km entre Rochefort, Saint-Hubert et la Roche-en-Ardenne

12 h : Apéritif et repas au bord de l'eau

au restaurant « Al Pèle » (www.alpele.be) au Fourneau-Saint-Michel (parking aisé)

14 h : Briefing et remise du road-book
14h30 : Départ pour la boucle de l'après-midi +/- 50 km entre Rochefort, Saint-Hubert et Daverdisse

16h30 : Verre de l'amitié et remise des prix au Fourneau-Saint-Michel (parking aisé)

Prix : 100 € par voiture (équipage de 2 personnes)

Ce montant comprend le petit déjeuner, la plaque rallye, le road-book, l'apéritif et le repas de midi, le verre de l'amitié ainsi que les prix, dont le 1^{er} est une journée sur le circuit de Mettet offerte par le BOT (www.belgiansontrack.be).

Vous n'avez pas d'ancêtre ? Ce n'est pas un problème car Classic Drive met à votre disposition des voitures de collection pour une journée découverte, un week-end... Plongez dans les sixties et découvrez des sensations uniques. Renseignements au 0474/70.67.88 ou à info@classicdrive.be ; www.classicdrive.be

Règlement :

Ce rallye touristique est destiné aux ancêtres (> 25 ans) et aux véhicules d'exception. Les organisateurs se réservent le droit d'apprécier le caractère exceptionnel des véhicules.

Les voitures inscrites doivent être valablement immatriculées, assurées en responsabilité civile automobile et en ordre de contrôle technique. Les pilotes doivent être titulaires d'un permis de

conduire en cours de validité.

Il s'agit d'une balade sur routes ouvertes et nullement d'une course de vitesse, ni d'une épreuve de régularité. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de la route.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'infraction, d'accident, de vol, de dégradation ou de problème technique aux véhicules inscrits, et plus généralement de tout incident de quelque nature que ce soit pouvant survenir dans le cadre de cette manifestation.

Inscriptions préalables et obligatoires pour le 15 mai 2013 au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Les renseignements suivants sont souhaités : marque, modèle, année et plaque du véhicule, ainsi que les coordonnées complètes du pilote et du copilote (nom, prénom, adresse, numéro de gsm et e-mail)

Paiement préalable et obligatoire pour le 1^{er} mai 2013 au crédit du compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Rallye Auto».

Renseignements complémentaires : au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 au 02/508.66.43 ou, pour des questions plus techniques, auprès de Me Quentin Rey : q.rey@avocat.be.

Date : 1^{er} juin - 9h30
Lieu : aérodrome de Spa la Sauvenière,
Rue de la Sauvenière 122, 4900 Spa

PARA CHUTE

Chers amateurs de sensations fortes,
 Vous savez combien ce sport extrême passionne notre Président.
 Au moment de s'élancer, la peur est bien présente, les frissons
 parcourent le corps, le souffle se coupe, la gorge se noue...
 L'adrénaline atteint son paroxysme lorsque votre moniteur vous
 accroche à lui et vous emmène vers la porte pour une chute libre de
 2500 mètres à plus de 200 km/h...

Une quinzaine de courageux
 Confrères s'étaient élancés l'année
 dernière pour un grand saut à
 plus de 4.000 mètres d'altitude,
 défiant les lois de la gravité pendant
 quelques secondes.

Nous ne pouvions manquer
 l'occasion de vous proposer à
 nouveau cette activité,
 ô combien inoubliable !

Ne ratez donc pas ce moment de
 doux frémissement et rejoignez-
 nous le **samedi 1er juin 2013** pour vous élancer dans le vide.
 Ceux qui désireraient accompagner les plus téméraires tout en
 gardant les pieds sur la terre ferme sont évidemment les bienvenus!

Conditions spécifiques

Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical,
il suffit tout simplement d'être en bonne santé et seules
peuvent exister quelques contre-indications comme

des problèmes cardiaques ou
circulatoires, l'épilepsie ou la
grossesse. Pour des raisons de
sécurité, le poids maximum autorisé
est de 95 kilos.

Météo

Le parachutisme est un sport
fondamentalement conditionné par
la météo. S'il pleut, si le vent est trop
fort ou si les nuages sont trop bas,
il se peut que nous soyons obligés
d'annuler l'activité.

Participation aux frais

Membres : 180,00 € - Non-membres :
 195,00 € (réduction de 50 euros par
 rapport au prix normal)

Inscriptions préalable obligatoire

pour le 20 mai 2013 au plus tard. Toutes

les inscriptions sont à effectuer par mail : inscription@cjbb.be ou par
 fax : 02/519.85.61. Paiement préalable au crédit du compte de la
 conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la
 référence «nom+préno m -Parachute».

Renseignements complémentaires :

Au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi,
 de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43.

14^{ÈME} LIONS SAILING CLUB

8 juin 2013

Force Douce fait naviguer une centaine de jeunes chaque
 année, a d'ores et déjà à son actif deux traversées de
 l'Atlantique, dont une en course et ambitionne de participer
 aux jeux paralympiques de 2016 sur un bateau
 spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite.
 En numérogie pythagoricienne, le mot Force équivaut au
 chiffre 2, lequel englobe l'amour et la charité, dualité entre
 celui qui donne et celui qui reçoit.

Inscrivez-vous massivement dans cette dualité et en
conséquence, à la régata du 8 juin prochain, régata d'un
 jour destinée aux confirmés et aux débutants sur des cabiniers
 de 8 à 15 mètres avec des skippers chevronnés.

Le programme de la journée est le suivant :

11h : accueil des participants au club house du KYCN,
 Krommehoek 8620 Nieuport.
 11h30 : instructions de courses et composition des équipes
 12h : embarquement et pique-nique à bord
 14h : départ de la course
 17h30 : retour au port
 18h : apéritif sur les pontons et remise des prix
 19h : barbecue dans un restaurant dans les dunes face à la mer
 PAF : 50 € par équipier comprenant la participation à la régata,
 le pique-nique, l'apéritif, la remise des prix et l'assurance.

Dîner barbecue : 20 € hors boissons

Réservation auprès de Me Marc LIBERT,
 président de l'asbl Force Douce à l'adresse mail :
marc.libert@lallemand-legros.be
 PAF à verser compte 310-06 28290-10 du Lions Club
 Brussels Cooperation avec la référence Sailing Cup 2013.

Ne manquez pas la 14^{ème} édition de la régata organisée
 au yacht club de Nieuport au profit de l'asbl Force Douce
 dont l'objet social est l'aide à la jeunesse à la difficulté par la
 pratique de la voile sportive.



LA GRANDE REVUE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

Jeudi 13 juin 2013 à 20h

Le 13 juin, ne ratez pas notre Grande revue suivie de sa soirée dansante.

Conçue, écrite et interprétée par des avocats, la revue est l'occasion unique d'assister à un grand spectacle pas toujours politiquement correct, qui n'hésite pas à taquiner avocats et magistrats et passe en revue les événements marquants de l'année judiciaire.

La soirée se terminera par un buffet prévu après le spectacle, au même endroit, ainsi qu'une soirée dansante.

Date et lieu

Jeudi 13 juin 2013 à 20 heures.

Début du spectacle : 20h30 précises
Centre culturel d'Uccle,
Rue Rouge 47 à 1180 Bruxelles
Tenue de soirée souhaitée.

Inscription et paiement avant le 6 juin :

- Stagiaires membres et leurs conjoints : 30 EUR/ + buffet :50 EUR ;
 - Membres de la Conférence non-stagiaires et leurs conjoints: 45 EUR/+buffet :65 EUR
 - Non membres de la Conférence : 50 EUR/ + buffet : 70 EUR
- Paiement préalable au crédit du

compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Grande revue 2013 » et le nom de la ou des personnes inscrites.

Réservation préalable obligatoire

par e-mail : inscriptions@cjbb.be, ou par fax : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie et le nombre de places souhaitées.

Les réservations seront prises en compte dans l'ordre des paiements. Elles sont limitées à la capacité du Centre culturel.



« Au tennis, je suis comme la terre ou la brique, soit battu, soit pilé » (Le Chat).



Le dimanche 16 juin 2013

TOURNOI DE TENNIS

ET ANIMATION HOCKEY POUR LES ENFANTS

Date : Le dimanche 16 juin 2013 de 9h30 à 19h (Tennis) et de 14h30 à 18h (hockey). Dîner à partir de 19h.

Lieu : Au Royal Léopold, Avenue Adolphe Dupuich, 42 à Uccle.

« Joli service mon cher confrère... »

« Oups, je ne vous visais pas avec mon smash, Monsieur le président de la Conférence... »

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau se déroulera le 16 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses adeptes.

Un moment de convivialité sans pareil, l'occasion unique de faire courir vos confrères, et de constater comment ils nous renvoient la balle mais, une fois n'est pas coutume, en dehors de la salle de prétoire ! Quel que soit votre niveau, rejoignez-nous

lors de cette journée bon enfant, dans une ou plusieurs catégories : simples messieurs, simples dames, doubles messieurs, et doubles mixtes. La confraternité nous enjoindrait à ne pas coller un double 6-0 à nos adversaires mais sera-t-elle de mise ou l'esprit de compétition l'emportera-t-il ?

Pour la première fois, le Jeune Barreau organisera simultanément un après-midi « Animation hockey » pour les enfants, puisque le Léo dispose de terrains à seulement quelques dizaines de mètres de ceux de tennis.

Pendant que papa aiguisera son revers, fiston ajustera ses shots...

Après l'effort, le réconfort : nous poursuivrons avec un apéritif et un barbecue bien mérités sur la terrasse du club house, afin de profiter du soleil de juin qui sera également de la partie...Ce

sera aussi l'occasion de vous présenter les futurs candidats à la Commission administrative de la Conférence du jeune barreau. Alors, tous à vos raquettes, on vous attend de pied ferme et en pleine forme...

Participation aux frais et réservation : Tournoi de tennis :

Membres : 25 € - Non-membres : 30 €

Dîner :

Membres : 35 € - Non-membres : 40 €

Inscriptions préalables et obligatoires pour le 10 juin 2013 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site internet ou par mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Tournoi de tennis»

DÉJEUNER DES CANDIDATS

20 juin 2013

Date : Mercredi 20 juin 2013 à 12h30
Lieu : Les Larmes du tigre, 21 rue de Wynants, 1000 Bruxelles

Pendant plusieurs mois, ils se sont bousculés pour vous rencontrer afin que vous leur apportiez votre soutien lors de l'Assemblée générale de la Conférence du jeune barreau qui se tiendra le 20 juin 2013.

Comme le veut la tradition, nous vous convions, le temps d'un déjeuner, à rencontrer l'ensemble des candidats à la commission, au directoire et à la fonction d'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2014-2015.

Venez nombreux faire la connaissance des futurs membres de notre Conférence à l'occasion d'un dîner chaleureux, informel et délicieux !

Participation aux frais et réservation :

Membres et stagiaires : 40,00 € - Non-membres : 50,00 €
Ce prix comprend un apéritif, un assortiment d'entrées, un assortiment de plats ainsi que le café ou le thé.

Inscriptions préalables pour le 18 juin 2013 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site internet ou par mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61
Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – déjeuner des candidats».

Renseignements complémentaires :

au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43 et via notre site web : www.cjbb.be.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Jeudi 20 juin 2013 à 15h
Palais de Justice - salle 0-23

Chers Confrères,

C'est une nouvelle année judiciaire qui se termine et avec elle, une partie de l'équipe de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles qu'il faut renouveler. A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le jeudi 20 juin 2013 à 15 heures au Palais de justice. La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport du secrétaire de la commission administrative ;
- Rapport du trésorier de la commission administrative ;
- Approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2012-2013 ;
- Élection de la commission administrative pour l'année judiciaire 2013-2014 :
 - ...> Élection d'un président et d'un vice-président en remplacement de Me Vincent BODSON et Me Muriel BIALEK, sortants et non rééligibles ;
 - ...> Élection de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2014-2015 ;
 - ...> Élection de quatre membres de

la commission administrative en remplacement de Mes **Gil KNOPS**, **GILLES LAGUESSE**, **Xavier PIETTE** et **Renaud VANBERGEN**, sortants et non rééligibles.

En application de l'article 22 des statuts de l'asbl, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 10 juin 2013, au président de la Conférence à l'adresse du secrétariat sis au palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles.

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible au secrétariat du jeune barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.



COUPS DE CŒUR D'UNE LIBRAIRE

Par Simone AREND
Librairie le «Baobab»



La nuit tombée

Parti de Kiev où il est écrivain public, une remorque attachée à sa moto, Gouri traverse un paysage de plus en plus dépeuplé, de plus en plus désertique et dévasté. Il a entrepris le voyage de retour à Pripjat, en «zone interdite», pour sa fille Ksenia, gravement contaminée lors de la catastrophe de Tchernobyl. En compagnie de camarades demeurés dans cette campagne parasitée par un mal invisible, on se souvient, on parle à mi-mots de la catastrophe, des jours qui ont suivi, des villes évacuées et enterrées par les bulldozers, des liquidateurs, ces héros malgré eux qui ont tenté de stopper l'incendie sans aucune protection. Ce court roman est une plongée dans le Tchernobyl d'après catastrophe nucléaire. Mais Antoine Choplin ne nous fait pas pleurer sur un monde qui survit avec peine. En quelques chapitres il évoque une réalité terriblement dure mais dans laquelle il reste encore de la place pour un brin d'humanité et une rasade de fraternité.

La plage des noyés

de Domingo Villar
Chic. Voilà un nouvel auteur espagnol qui vaut le détour par la lointaine Galice, perdue tout au bout de la péninsule, à la fin de la terre, entre les eaux du ciel et de l'océan. Comme le titre l'indique, Domingo Villar nous livre le cadavre d'un pêcheur noyé, échoué sur la plage. Certes, ce n'est pas le premier dans ces contrées où les pêcheurs ont tous perdu un frère, un oncle, un ami dans les naufrages en mer. Mais ce noyé-là a les mains attachées ...

Et certains pêcheurs évoquent déjà à demi-mots le fantôme du capitaine Sousa, noyé avec son bateau douze ans plus tôt ... le cadavre d'aujourd'hui faisait partie des rescapés d'hier.

Au fil des non-dits et des silences, l'inspecteur Caldas mène son enquête au ralenti tout en essayant de faire parler les marins du coin. Il aurait presque des allures d'Adamsberg.

L'adjoint de Caldas, c'est Estevez, un gars qui n'est pas du coin et ne croit ni au retour des fantômes ni à la vertu de la patience : il vient d'Arragon, bref c'est une sorte d'alien en Galice.

On se laisse donc balader lentement dans les ports de Galice accrochés aux basques de ce tandem mal assorti.

Et les dialogues laborieux avec les taiseux du coin sont autant de tranches de gâteau à déguster lentement :

Au fil des chapitres et des rencontres, le lecteur attentif devient peu à peu expert en parler-galicien, ce langage étrange où l'on répond à une question par une autre, le plus curieux étant que visiblement ces gens-là se comprennent et que peu à peu l'enquête avance, mais si.

Voilà donc quelques heures assurées de belle lecture !



Brindille

de Rémi Courgeon
Une corvée d'aspirateur négociée à la lutte, la vaisselle perdue au bras de fer. Face à ses frères, la frêle Brindille ne peut pas lutter. Alors pour trouver sa place dans ce monde d'homme, Brindille se met à la boxe ! Les illustrations de cet album coup de cœur sont loin d'être classiques mais elles se marient merveilleusement au récit très touchant de cette fille, seule dans un monde d'hommes qui va se battre pour prendre sa place et surtout pour devenir elle-même.

BILLET SAUTILLANT



D'un passage sur un réseau social, d'une promenade sur Times Square ou sur le Champ de Mars, à la dernière publicité pour un produit probablement indispensable, l'on peut percevoir une chose étonnante.

Un saut. Un sautilllement presque frénétique que l'on peut déceler dans certaines photographies.

Après une virée entre amis, sur la plage presque abandonnée devant un hôtel dont le prix l'est autant, au début d'un mariage dont on ne connaît jamais la fin.

Une frénésie sauteuse débarquerait-elle dans nos contrées ? Aurais-je quitté la terre trop longtemps pour qu'à mon retour le quotient d'attraction terrestre ait été fondamentalement modifié ?

Aurais-je manqué la dernière paire de chaussures à la gomme gonflée qui permettrait les bonds les plus improbables ?

Aurait-on mélangé l'ADN de certains de nos semblables avec celui de performants batraciens ?

La réalité pourrait être différente et s'inscrire dans une analyse globale des rapports sociaux de la jeune génération.

En réalité, l'image d'une personne qui saute renvoie à son bonheur.

A son bonheur insouciant, presque sautillant.

Bonheur qu'il faut désormais montrer, afficher, écrire, répandre.

Dans cette vie qui s'accélère (le sociologue allemand Hartmut ROSA parle du « temps qui dévore »), l'être humain n'a jamais autant eu conscience de sa finitude, et du peu de temps dont il pourra jouir. Cette conscience n'a jamais été aussi grande dans la jeune génération (qualifiée par certains de « génération Y ») qui, pour la première fois, naît en ayant conscience de sa propre limite, de sa vieillesse future et de la mort.

La génération Y, fille de la génération X, elle-même enfant des « baby-boomers », ne distingue plus vie privée et vie publique, se nourrit d'inter-connectivité relationnelle (facilitée par les réseaux sociaux – Hartmut ROSA parle « d'accélération technoscientifique »-), d'immédiateté, et de sentiments exacerbés grâce aux liens virtuellement tissés depuis leurs ordinateurs.

Il est donc devenu indispensable pour cette jeunesse de montrer ses sentiments, ce bonheur, qui doit être extrême puisque l'on sait qu'il ne sera pas éternel.

La photographie d'un saut n'est bien entendu qu'une illustration parmi d'autres, mais est exemplatif de cette société nouvelle où l'apparence de sentiment (ici, en l'occurrence, le bonheur) prime sur le sentiment véritable, et où l'apparence de réalité prime sur l'essence même de l'individu.

L'individu vit par ce qu'il paraît, et non plus l'inverse.

Ce phénomène n'est pas neuf, sauf que depuis un certain temps, ce n'est plus sa fortune que l'on met en scène pour exister, mais ses sentiments –ou plutôt leur apparence-.

Dans ce culte de l'apparence, puissent les photographiés rester en l'air.

David Ramet

DIABLES ROUGES

COMME UN
PARFUM
DE SAMBA PLACE
FLAGEY



Avant les Diables rouges on en rigolait... mais ça c'était avant !

Ce slogan publicitaire, légèrement détourné, convient tout à fait au sentiment qui anime actuellement tous les amateurs de sport qui aujourd'hui clament haut et fort leur engouement pour notre équipe nationale.

Une génération dorée qui fait rêver !

Terminé les références au Mondial 86 au Mexique, ces anciens Diablotins aspirent à écrire de nouvelles pages de l'histoire du football belge à l'occasion de la Coupe du Monde 2014 au Brésil.

Tout autre résultat qu'une qualification pour cet évènement planétaire serait perçu comme une énorme déception. Si un tel sentiment vous semble aujourd'hui justifié, tel ne fut pas toujours le cas, loin de là. Pour ressentir de la déception, il faut nécessairement avoir adhéré à un projet et avoir cru en son dénouement heureux.

Cela faisait bien longtemps que les Diables rouges ne généraient plus de telles émotions. La faute aux

résultats, sans doute... mais surtout à l'image véhiculée par ce collectif.

L'encadrement des Diables rouges a réussi, en quelques mois à peine, via une campagne de communication intelligente et très efficace, à faire de ce collectif, un symbole de réussite et de fierté partagé par une grande majorité de la population, toutes classes sociales confondues.

Une campagne reposant sur des fondamentaux simples et relativement éloignés de l'image du «football business», soit la proximité avec les supporters, la fierté du maillot et l'envie de se surpasser.

En s'attachant de telles qualités, les Diables rouges ont su attirer l'attention des plus jeunes et par répercussion celle de leurs parents qui semblent désormais de plus en plus adhérer en nombre au modèle «victorieux» des Diables rouges.

La principale preuve de cet engouement est certainement la fréquentation des stades. Au-delà des performances sportives et du très important battage médiatique entourant

les sorties de notre sélection nationale, l'ambiance régnant les soirs de matchs internationaux dans l'enceinte du Heysel est tout simplement saisissante.

Le 12^{ème} homme, terme utilisé pour désigner le public présent dans les tribunes, vit littéralement les phases de jeu, chante, scande le nom des joueurs, exprime, à sa façon, sa désapprobation envers les décisions de l'arbitre, explose lorsque son équipe marque. Imaginez 47.000 personnes qui, au même instant, exultent suite à ce but tant attendu. Quel incroyable sentiment d'unité nationale ! Un tel moment invite à lui seul à assister à une de leurs rencontres, que vous soyez amateur ou non de football, en couple, entre amis ou en famille. Ne vous y trompez pas, les nouvelles «Rockstars» capables de faire vibrer une enceinte de 47.000 personnes sont désormais dénommés « les Diables ».

Leur campagne qualificative est véritablement devenue un sujet de société, chacun ayant son opinion sur les performances de l'équipe et tous souhaitant partager les émotions ressenties au terme de chaque match.

Et tel est bien l'objet de ces quelques lignes, la magie des compétitions sportives qui nous apportent leur lot de stress, voire d'anxiété mais, dans la majorité des cas, beaucoup de satisfaction tout de même.

D'aucuns penseront qu'un tel sujet peut sembler bien éloigné de l'actualité, peut être légèrement naïf compte tenu des enjeux financiers gouvernant le monde du football... Peut-être, mais nul ne peut nier que dans une conjoncture économique morose, les motifs de satisfaction et de légèreté se font rares.

Si les très bons résultats des Diables sont déjà à l'origine de fêtes et de regroupements devant des écrans géants, imaginez l'ambiance qui règnera dans nos villes, les soirs de matchs lors du mondial.

Pour que l'été 2014 vibre au rythme brésilien, pour que l'effervescence s'empare de nos cafés et places... un seul mot d'ordre «*Allez les Diables*».

Matthieu Aladenise

WEEKEND DE DÉTENTE EN ZÉLANDE

A vos agendas...

Rendez-vous incontournable de ce début d'année judiciaire, la Conférence vous emmène à la découverte des superbes plages de Zélande.

A moins d'une heure trente de route, vous découvrirez les charmes de la Hollande, ses plages à perte de vue, et cette région au nom paradoxal...

Cette « terre de la mer » permettra aux confrères jeunes et moins jeunes de partager des moments uniques de convivialité et de détente.

Nous vous ferons notamment découvrir la ville de Middelburg, chef-lieu bucolique de cette province.

Notez donc dès maintenant dans votre agenda les dates des 27 au 29 septembre 2013.

Nous vous y attendons nombreux et un programme complet des activités proposées vous sera communiqué prochainement. Vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires : au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43 et via notre site web www.cjbb.be. Les places seront limitées, alors n'attendez pas !



CÔTÉ RESTO !

ArtiSauce

A trois pas de la place du Châtelain, à deux pas de la rue du Page, quartier bien connu pour ses restaurants de qualité, s'ouvre un nouvel établissement : ArtiSauce.

Frédéric Venmans, commercial de haut vol, vous accueille chaleureusement. Il réalise son rêve de toujours et place son fils Christophe, jeune cuisinier prometteur, élève de Rocky Renaud (Le Passage, une étoile) et ancien stagiaire au Sea-grill (deux étoiles), aux commandes du piano de cet endroit cosy et doté d'un beau jardin. Une trentaine de couverts en salle et le même espace au jardin vous invitent à un moment agréable pour un lunch sur l'heure de midi ou un dîner convivial en soirée.

Entre Ciel et Terre, eau et feu, terre et mer, jeunesse et expérience, sa cuisine de qualité est à découvrir .
Que choisir ? Une entrée de petits gris à l'ail et sa niçoise de légumes aux copeaux de crottin de chavignol ? Une poêlée d'écrevisses et sabayon de pomme de terre ? Un foie gras poêlé avec sa sauce aux figues et au porto ? La difficulté du choix se reportera de toute façon sur la suite de votre découverte. Que choisir entre le croustillant d'agneau aux piments d'Espelette et cannelle ou les filets de rouget poêlés au vinaigre d'asperges vertes et son pesto d'olives vertes ?



Tout donne envie à cette adresse !

Il vous reste à choisir le vin proposé par la Maison Graffé Lecoq, négociant apprécié des connaisseurs.

Cette entreprise familiale sise au 421 de la Chaussée de Waterloo à 1050 Ixelles saura vous séduire par sa simplicité et son raffinement !
A découvrir sans modération tous les jours sauf le dimanche et le lundi.

Bon appétit !

André Pauchet

ArtiSauce

Tel. : 0483.65.65.16

Chaussée de Waterloo, 421 • 1050 Ixelles

AGENDA CULTUREL

Si les activités proposées par la Conférence ne vous rassasient que partiellement, vous trouverez ci-après quelques suggestions d'activités culturelles à découvrir sans modération !



Envie de découvrir le théâtre autrement : visitez le site www.pluritheatre.be

Expositions

A l'attention de ceux et celles qui feront physiquement le voyage de la Conférence en Russie comme à celles et ceux qui le feront mentalement en restant au pays.

Deux expositions complémentaires d'art russe vous plongent dans les courants de la pensée artistique de la fin du XIX^{ème} et du début XX^{ème} siècle.

A ne pas rater !

Le Grand Changement. Révolutions dans la peinture russe 1895 -1917

→ Du 12 mars au 11 août 2013, mardi-dimanche 11-17h
Bonenfantmuseum, Maastricht (www.bonnefanten.nl)

Cette exposition met en lumière la naissance de l'art moderne en Russie. Une période exceptionnelle d'innovation incessante et de créativité qui a eu une influence décisive sur l'évolution des arts plastiques au niveau mondial.

Les œuvres de Vroebel, Ilja Masjkov, Lentoelov, Malevitsj, Kandinsky, Gontsjarova, Larionov, Popova, Filonov, Rozanova, Tatlin... ont quitté pour la première fois leurs musées nationaux. Du symbolisme aux fondements de l'abstraction en passant par les ismes de l'époque, cette manifestation démontre combien l'air du temps n'avait pas recours à l'internet pour circuler au-delà des frontières et marquer de son esprit les grands courants de l'histoire de l'art mondiale.

Kandinsky & Russia

→ Du 8 mars au 30 juin 2013
Au Musées royaux des Beaux-Arts, Bruxelles (www.fine-arts-museum.be)

Cette très belle et intéressante exposition illustre les rapports que Kandinsky entretenait avec son pays d'origine et les composantes de son bagage culturel allant des anciennes icônes au chatoisement des objets populaires. Juriste de formation, Kandinsky est né à Moscou en 1866 et a grandi dans le milieu de la haute bourgeoisie. De ses souvenirs de voyages dont le premier dans la région de Vologda à la rédaction du « Spirituel dans l'art » et à sa présence au Bauhaus, le parcours de l'exposition nous introduit dans les premiers balbutiements des abstractions et fait découvrir les œuvres de ses contemporains russes moins bien connus. On regrettera cependant en clôture de l'exposition Kandinsky l'absence d'un accrochage aux cimaises du musée,

des œuvres de nos premiers abstraits contemporains de l'artiste russe, Victor Servranckx, Pierre Louis Flouquet, Lacasse, Prosper De Troyer, Jules Schmalzigaug, Georges Vantongerloo...

Voyages intérieurs

→ Du 18/04/2013 au 30/6/2013
Maison Particulière, rue du Chatelain, 49 à 1050 Bruxelles (www.maisonparticuliere.be)

Dans le cadre de son nouvel accrochage, la maison particulière nous invite à nous plonger dans nos voyages intérieurs.

« Voyager, aller, venir, découvrir, explorer... Au-delà de l'acte de rassembler et de créer, peut-être, une collection, en contemplant une œuvre, l'Amateur d'art regarde aussi à l'intérieur de lui-même ». Les collectionneurs invités partagent au travers de leur collection leurs rêves et leurs voyages intimes, l'ensemble étant relié par les œuvres de Cris Brodahl, artiste invité.

Célice

→ Du 18 avril au 15 juin 2013
Schiller Art Gallery, 12 rue van Moer, 1000 Bruxelles. Du jeudi au dimanche.

La Schiller Art Gallery présente le peintre français d'après guerre, Pierre Célice. Ce dernier crée des œuvres liées aux signes, aux pictogrammes, aux symboles de notre espace urbain. Mais plus fondamentalement dans son œuvre se lisent les rythmes, lignes, ruptures tant présentes dans l'art africain ou océanien et pour lesquels Célice avoue son attachement. Pierre Célice a exposé ses œuvres à travers le monde, de Paris à Shanghai en passant par Copenhague et Milan. Plusieurs de ses toiles figurent à l'inventaire des collections du musée d'Art moderne de la Ville de Paris, de la Tate Gallery à Londres ou encore de la collection du Fonds national d'Art contemporain. L'originalité de cette exposition réside dans la confrontation entre ses œuvres et celles de l'art tribal. Un mélange surprenant et une rencontre à ne pas manquer.

Deux siècles d'histoire entre femmes et leurs psychiatres

→ Jusqu'au 26/5/2013
Museum DR, Guislain Jozef Guislainstrat, 43 - 9000, Gent

Villa Empain-fondation Boghossian : Turbulences II

→ Jusqu'au 1/09/2013
Avenue Franklin Roosevelt, 67 1050 Bruxelles

« Contrairement à d'autres états de la matière

dits « stables » ou « équilibrés », les processus turbulents sont extrêmement mouvants, irréversibles et imprévisibles.

Traversées par des flux fascinants, les œuvres présentées dans cette exposition témoignent de l'art de jouer avec les turbulences. L'ordre et le désordre, ici étroitement liés, proposent un univers fécond et dynamique, poétique et enchanté ».

Tauba Auerbach : Tetrachromat

→ Jusqu'au 2 juin 2013
Wiels, Centre d'Art Contemporain, Av. Van Volxem 354, 1190 Bruxelles

Tauba Auerbach est considérée comme l'une des artistes les plus innovantes de notre temps. Dans son travail, les distinctions traditionnelles entre image, dimension et contenu disparaissent. La surface, et les questions relatives à la topologie au sens large, sont au cœur de ses œuvres récentes, qui incluent peintures, dessins, photographies et livres d'artiste.

Théâtre

Les 39 marches de John Buchan

→ Du 15 mai au 29 juin 2013
Théâtre Le Public

Cette pièce est un classique du roman d'espionnage porté à l'écran en 1935 par Alfred Hitchcock. Adapté au théâtre, il fait aujourd'hui encore fureur à Piccadilly Circus. Mais nul besoin de traverser la Manche pour percer le mystère des 39 marches : le théâtre Le Public en propose une adaptation à couper le souffle. Quatre acteurs bourrés de talent endossent pas moins de 200 rôles (!) et transportent les spectateurs des faubourgs de Londres à la campagne écossaise. Une expérience théâtrale unique, où se côtoient humour, mystère et émerveillement. Ne ratez pas la marche!

Musique

Concours Reine Elisabeth - Piano

→ Du 6 mai au 1er juin 2013

Flagey :

Première épreuve : du lundi 6 au samedi 11 mai

Demi-finale : du lundi 13 au samedi 18 mai

Palais des Beaux-Arts,

Finale : du lundi 27 mai au samedi 1^{er} juin

Barbara PAUCHET

La minute investissement



Que vous soyez fraîchement inscrits sur la liste des stagiaires ou non, nombreuses sont les institutions financières qui vous proposent un de leurs produits phares : j'ai nommé, l'épargne-pension !

Comment ne pas y songer, lorsque d'une part, l'on vous vend habilement l'avantage fiscal retiré par le produit (la prime maximale éligible s'élève pour l'année 2013 à 940 euros dont l'administration fiscale applique une réduction fiscale forfaitaire de 30%) et d'autre part, que nous ne pouvons plus ignorer que le financement de notre longue retraite, est pour le moins, incertain...

Fort de ces avantages, vous vous apprêtez donc à signer votre contrat, sous les yeux enchantés de votre banquier.

Ce que vous ignorez peut-être, c'est que plusieurs options s'offrent néanmoins à vous.

Il existe en effet les épargnes pensions dont les primes sont investies dans un produit d'assurance (réputé plus sûr) ou au contraire dans un fonds (réputé plus risqué). J'insiste sur le « ou », car de nombreux établissements vous proposent spontanément d'opter pour l'épargne-pension via la formule d'assurance en négligeant de vous informer sur les possibilités offertes par le placement de vos primes via un fonds. Toutefois, un choix judicieux d'investissement dans un fonds peut s'avérer plus rentable à terme pour autant que vous respectiez une stratégie de placement en bon père de famille. Je m'explique :

La principale différence entre les deux formules proposées résulte du rendement fixe de l'assurance épargne-pension (une assurance

vie de la branche 21 par exemple) par rapport au rendement variable d'un fonds. Actuellement le taux est de 2,25 % à 2,50 % par an pour les assurances pension. En sus du taux fixe, vous pouvez espérer pour les bonnes années l'octroi d'un bonus supplémentaire rétribué sous la forme d'une participation bénéficiaire. Au contraire, dans le cas du fonds d'épargne-pension, vous ne saurez pas à l'avance combien rapporteront les primes versées puisque l'évolution de la performance du fonds dépend directement des résultats boursiers. Comme d'habitude, soit vous préserverez le rendement fixe (maigre), soit vous optez pour le risque (mesuré) via un fonds.

En toute hypothèse, ne perdez pas de vue qu'en échange de l'avantage fiscal retiré pendant vos années de cotisations (la générosité étatique a ses limites bien sûr), les établissements financiers prélèveront le jour de votre 60^{ème} anniversaire un impôt unique de 16,5 % (il y a de forte chance que cet impôt soit revu à la hausse d'ici là...) et/ou 10 % sur les primes accumulées (hors participations bénéficiaires). Dans le cadre de l'épargne sous la forme d'assurance, cet impôt sera calculé sur la base de votre rendement réel (à 2,5 % par an, l'impôt sera calculé sur les primes payées et capitalisées à 2,5 %). Dans le cas d'un fonds, pour l'année 2013, l'Administration présume que le rendement du fonds s'est élevé à 4,75 %. En d'autres termes, si comme les années 2008-2011, le fonds a rapporté moins, vous paierez un impôt sur un revenu supérieur à celui effectivement perçu pour ces années-là...

Comment bien orienter son choix finalement ?

Si vous commencez à épargner pour votre pension avant 40 ans, votre horizon de placement est supérieur

à 25 ans, ce qui permet d'absorber une ou deux années de morosité économique. Par conséquent, il serait dans ce cas-là, plus intéressant d'investir dans un produit d'épargne-pension de type fonds dynamique (50-75% investi en actions ou en obligations) afin d'engranger pendant les bonnes années de fortes performances, lesquelles peuvent absorber les années de vache maigre.

Ensuite, vers la cinquantaine, transférez vos avoirs d'un fonds dynamique vers un fonds neutre ou défensif (25%-50% maximum en actions ou obligations pour plus de sécurité). Cette conversion n'est possible sans frais de sortie ni d'entrée et exonérée d'impôt que si vous transférez la totalité du capital accumulé dans le nouveau fonds (un transfert partiel vous coûtera 33% d'impôt). Enfin, à l'aube de votre retraite bien méritée, vers 58-59 ans (hum hum), vous pouvez à nouveau basculer d'un fonds neutre ou défensif vers une assurance, ce qui vous permettra de garantir un maximum votre épargne et d'éviter ainsi de devoir sortir du fonds juste au moment où la bourse est à son plus bas niveau (2008-2010). Si vous êtes parvenu à gérer efficacement votre outil d'épargne-pension, votre gain sur 30 ans sera bien plus considérable que via le placement de votre épargne pension dans un produit d'assurance. Bien sûr, tout risque nécessite de vous renseigner utilement au préalable et de suivre votre investissement.

Prudence donc !

Gil Knops

Calendrier en bref

| | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|
| | | 1^{er} juin | sport |
| | | Saut en parachute | |
| 13 mai | formation | 7 juin | soirée |
| Midi de la formation : Libération conditionnelle | | La nuit des stagiaires | |
| 16 mai | concours | 8 juin | sport |
| Concours Le Jeune et Janson | | Régate | |
| 17 mai | sport | 13 juin | culture |
| Tournoi de Golf | | Grande Revue | |
| 23 mai | rencontres | 16 juin | sport |
| Dîner des prix Boels | | Tournoi de tennis | |
| 24 mai | formation | 20 juin | rencontres |
| Midi de la formation : Les indemnités de procédure | | Déjeuner des candidats à la future commission administrative de la CJBB | |
| 26 mai | rencontres | 20 juin | rencontres |
| Rallye auto | | Assemblée générale de la CJBB | |
| 30 mai | formation | W-E | rencontres |
| Colloque sur le droit de la vente | | 27-29 sept. | |
| | | Weekend de détente en Zelande | |

Contact pour les annonceurs

Gilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu
tel : 02/600.52.00

Photos de couvertures :

© Gil KNOPS
Photos intérieures :
© Antoine Rose

Rédacteur en chef :

Gil KNOPS - Bd Lambertmont, 304 -
1050 Bruxelles - tél. : 02 2470851
mail : gil.knops@krings-law.be

Secrétaire de rédaction :

Christine MOLTORF
Site internet :
www.cjbb.be

Editeur responsable :

Vincent BODSON, avenue Emile
De Mot, 19 - 1000 Bruxelles
tél. : 02/648.75.30

fax : 02/648.78.41
mail : vincent.bodson@
lallemand-legros.be

Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL
La Conférence du jeune barreau de
Bruxelles dont le siège social est établi
Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et
inscrite à la Banque Carrefour
des Entreprises sous le
n° 0409.298.626.

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Gilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu ;
tel : 02/600.52.00

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2012-2013, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
◦ ayant moins de 10 ans

d'inscription : 50 €

◦ ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

UNE MENTION LÉGALE VOUS PARLERA PLUS QU'UNE BELLE ANNONCE.*

*Que ce soit pour vous rendre avec style au Palais de Justice ou emmener toute la famille en week-end, la nouvelle Fiat 500L a tout pour vous plaire. N'hésitez pas à venir l'essayer pour vous en rendre compte par vous-même. Rendez-vous dans un Motor Village de votre choix: MOTOR VILLAGE DELTA Boulevard des Invalides 210 / 220 - 1160 Auderghem - 02 674 45 11, MOTOR VILLAGE BRUSSELS Chaussée de Louvain 770 - 1030 Bruxelles - 02 702 31 31, MOTOR VILLAGE DROGENBOS Grote baan 332 - 1620 Drogenbos - 02 334 40 40 - www.motorvillage.be

 **4,0-6,2 L/100 KM,**  **105-145 G/KM.**



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

